

EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS MUNICIPAUX - COMMUNE DE FONSORBES - <i>Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch</i>		
Thème	6.1 - POLICE MUNICIPALE	Arrêté du 20 septembre 2022 Acte n° PM 2022-134
Objet	Réglementation de la circulation pour des travaux Route de Tarbes RD 632 /Chemin Marial.	

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Madame La Maire de la commune de FONSORBES,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L. 2213-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, l'article L.511-1,

Vu le Code Pénal, l'article R.610-5,

Vu le Code de la Route les articles R.110-1, R.411-5 et R.411.8,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu L'Instruction Ministérielle sur la Signalisation Routière, Partie 8 (signalisation temporaire),

Vu l'arrêté municipal en date du 09 octobre 2009, relatif à la mise en fourrière,

Considérant les travaux (travaux AEP) qui auront lieu **du mardi 20 septembre 2022 au mardi 27 septembre 2022 inclus,**

Considérant que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours du lieu des travaux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'entreprise « MIDI TP », sise 9 Avenue Pierre Sémard 31600 Seysses, est autorisée à effectuer des travaux AEP, pour le compte du SIECT, **du mardi 20 septembre 2022 au vendredi 30 décembre 2022 inclus** sur la Route de Tarbes RD 632.

ARTICLE 2 : Pendant toute la durée du chantier, la Route de Tarbes sera fermée à hauteur de la Rue du Calvaire afin d'effectuer des travaux au croisement Route de Tarbes/Chemin Marial. La déviation se fera par le Chemin des Pyrénées et la Route de Fontenilles. Durant les travaux, la Rue du Calvaire ne pourra être empruntée que dans le sens Route de Tarbes → Rue de l'Eglise.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire (signalisation de chantier, déviations) sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

COMMUNE DE FONSORBES	ARRÊTÉ MUNICIPAL du 20/09/2022 - acte n° PM 2022-134- page 2/2
<i>Thème :</i>	6.1 - POLICE MUNICIPALE
<i>Objet :</i>	Réglementation de la circulation pour des travaux Route de Tarbes RD 632 /Chemin Marial.

ARTICLE 4 : Tout véhicule gênant le bon déroulement des travaux pourra faire l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 5 : Toutes infractions aux dispositions qui précèdent seront constatées et poursuivies conformément aux lois et à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr

ARTICLE 8 : La Gendarmerie de Saint-Lys, la Police Municipale et l'entreprise en charge des travaux, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Madame La Maire

Françoise SIMÉON
Françoise SIMÉON

Arrêté publié sur le site Internet de la collectivité le **20 SEP. 2022**